

COMMUNE DE CHAMPTERCIER

Département :

Alpes de Haute-Provence

Arrondissement :

DIGNE LES BAINS

Canton :

DIGNE OUEST

DELIBERATION N° DE _2019_022

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 03 avril 2019

Nombre	
de Conseillers en exercice	12
de Présents	11
de Votants	11

L'an deux mille dix-neuf et le trois avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPTERCIER étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Régine AILHAUD-BLANC.

OBJET :

Convention de mise à disposition de surfaces cadastrales au profit d'un exploitant.

Etaient présents : AILHAUD-BLANC Régine, ARENA Antoine, PAUL Bénédicte, BERTIN Patrick, BARDET Michel, HAMOT Christine, NÉEL-DELAFOSSÉ Gérard, AMAUDRIC Aude, PEREZ Christophe, MARTIN Jean-Marie, ROUSSELET Jean-Louis

Absents : Thierry JAUFFRED

Excusés :

Procuration de :

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; Madame Bénédicte PAUL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. NOTA - Le Maire certifie que la convocation du conseil municipal avait été faite le 27/03/2019

Madame Le Maire présente une convention de mise à disposition d'une surface cadastrale de 4340 m² sur les parcelles C 606 et C608 appartenant à la commune de Champtercier et d'une surface de 1854 m² environ sur la parcelle C334 propriété de l'Association « les villages clubs du soleil » sises Impasse du Salomon, soit au total 6194 m² au profit de Mr Benoit Aillaud, exploitant.

Cette mise à disposition a pour but de permettre la culture de plantes à parfum, aromatiques et médicinales ainsi que des plantes nécessaires à une bonne rotation des cultures sur des terrains en friche et non exploités depuis plus de 5 ans

Après avoir délibéré, le conseil municipal

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition.

Madame Le Maire présente une convention de mise à disposition d'une surface cadastrale de 4340 m² sur les parcelles C 606 et C608 appartenant à la commune de Champtercier et d'une surface de 1854 m² environ sur la parcelle C334 propriété de l'Association « les villages clubs du soleil » sises Impasse du Salomon, soit au total 6194 m² au profit de Mr Benoit Aillaud, exploitant.

Cette mise à disposition a pour but de permettre la culture de plantes à parfum, aromatiques et médicinales ainsi que des plantes nécessaires à une bonne rotation des cultures sur des terrains en friche et non exploités depuis plus de 5 ans

Après avoir délibéré, le conseil municipal

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition.

Madame le Maire à Signer
Date de réception de l'AR: 04/04/2019
004-210400479-20190403-DE_2019_022-DE

POUR :11

ABSTENTION :0

CONTRE : 0

Le Conseil Municipal, charge Madame le Maire et Monsieur le Trésorier Principal d'exécuter les dispositions prises. Fait et délibéré les jours, mois an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Transmise au Représentant de l'État : Le Maire,
Régine AILHAUD-BLANC



Pour copie conforme.
Le Maire,
Régine AILHAUD-BLANC

